

Mars 2021

Vos sites

www.udcgt10.fr
www.cgt.fr
www.librairie-nvo.com
www.indecosa.cgt.fr
www.ancavtt.asso.fr

Vos contacts

 UD CGT AUBE

- UD Aube :

2A Bd. du 1er RAM 1er étage
Tél. : 03 25 73 38 47
e-mail : udcgt10@gmail.com :
Les lundis, mardis, jeudis :
de 9 h 30 à 17 h
Le mercredi :
de 9 h 30 à 11 h 30
Le vendredi :
de 9 h 30 à 16 h 45

- UL Troyes et alentours :

2A Bd. du 1er RAM 1er étage
ulcgtroyes10@gmail.com

 UL Cgt Troyes

Tél. : 03 25 73 49 40
Permanence pour les syndiqués
9 h 00 à 12 h 00
Permanence conseil
du salarié : mardi de 14 h à 17 h 30

- UL Romilly-Nogent / Seine :

Rue de la Boule-d'Or
Tél. : 03 25 24 49 43
Port. : 06 64 52 96 83
ul.cgt.romilly.nogent@gmail.com

- UL Brienne le Château :

25 Rue Maréchal Valée
Tél. 06 63 19 90 97
ul-cgt-brienne@hotmail.fr

- UL Bar sur seine :

5 Rue du Palais de justice

- UL Bar sur Aube :

9 rue du collège
e-mail : ulcgtbsa@gmail.com

 cgt bar sur aube

- USR :

Tél. : 03 25 73 38 47
Secrétariat lundi :
de 14 h à 16 h 30
e-mail : usrcgt10@gmail.com

- CSD CGT Aube

Fonction publique territoriale
Tél : 03 25 73 68 26
le 1er mardi du mois
2A Bd. du 1er RAM rdc
e-mail : cscdgt10@yahoo.fr



Le lien avec les syndiqués

1er MAI 2021

AGISSONS POUR UN MONDE JUSTE, SOLIDAIRE ET DURABLE



Edito.

Pour suivre l'actualité de nos actions

La page Facebook de l'UD.

facebook.com/UD-CGT-AUBE

Élections TPE :

la CGT, première organisation des salarié·e·s des TPE, demande que ces salariés soient mieux considérés !

Rien n'aura été épargné aux salarié·e·s des TPE dans cette élection, puisque seuls 265 762 d'entre eux auront surmonté tous les obstacles pour voter.

Notre organisation syndicale a, une nouvelle fois, été placée en tête du scrutin avec 67 634 voix, soit 26,31% et une progression de 1,19% par rapport à 2016. Cette tendance se confirme également dans l'encadrement avec une progression de 0,78%. Pour autant, personne ne peut se réjouir d'un si faible taux de participation.

La liberté d'expression de ces salarié·e·s aura été mise à mal, en premier lieu par le gouvernement qui n'a pas été à la hauteur des enjeux de cette élection (trois modifications de la date du scrutin, des difficultés d'acheminement du matériel de vote, une communication quasi absente...), ce qui a largement entravé une campagne déjà très impactée par le contexte sanitaire.

D'ores et déjà, la CGT réaffirme que cette élection ne doit plus se dérouler ainsi et que chaque salarié.e de ce pays mérite une représentation digne de ce nom. Une période de vote commune à tout le salariat, permettant le vote physique, doit être instituée.

Par ailleurs, il est impératif que les représentant·e·s de salarié·e·s des TPE puissent, enfin, aller à leur rencontre, dans l'entreprise et en dehors de la présence de l'employeur.

Cette revendication de proximité et de contact, constitutive d'une représentation syndicale digne de ce nom, est renforcée par le contexte social et économique profondément dégradé par la crise sanitaire.

Les salarié·e·s des TPE ont choisi la CGT et son syndicalisme de propositions, de contestations, de revendications, de luttes et de négociations !

Ce vote démontre que la CGT est le syndicat de tous les salarié·e·s, y compris ceux des très petites entreprises !

Ces résultats confèrent à notre organisation des responsabilités auprès d'eux pour gagner des avancées réelles en matière sociale, pour un monde plus juste et plus solidaire !



DONNE-TOI LE DROIT

	Nationales et Interprofessionnelles						
	FO	CFDT	SOLIDAIRES	UNSA	CGT	CFTC	CFE CGC
Élections TPE 2021	13,84%	16,46%	4,27%	15,89%	26,31%	5,90%	3,85%
Élections TPE 2016	13,01%	15,49%	3,50%	12,49%	25,12%	7,44%	3,38%
Élections TPE 2012	15,25%	19,26%	4,75%	7,35%	29,54%	6,53%	2,32%

Différence 2021-2016	0,83%	0,97%	0,77%	3,40%	1,19%	-1,54%	0,47%
Différence 2016-2012	-2,24%	-3,77%	-1,25%	5,14%	-4,42%	0,91%	1,06%

Elections TPE 2021
Résultats agrégés par OS et Département

Date du dépouillement : 16 Avril 2021

Code	Départements	Nationales et Interprofessionnelles											Diff. %
		FO	CFDT	STC	SOLIDAIRES	UNSA	CNT-SO	CGT	CAT	CFTC	USAP	CFE-CGC	
8	Ardennes	19,61%	16,63%	0,51%	2,16%	14,07%	0,82%	28,54%	0,82%	4,62%	0,62%	2,26%	4,89%
10	Aube	18,21%	17,64%	0,19%	2,92%	16,89%	1,32%	23,40%	0,94%	5,94%	1,13%	3,49%	0,70%
67	Bas-Rhin	14,33%	17,56%	0,40%	2,92%	16,68%	1,39%	18,60%	1,11%	15,50%	0,89%	3,92%	1,19%
52	Haute-Marne	20,00%	16,40%	0,27%	3,60%	14,53%	0,53%	20,93%	1,20%	7,73%	0,40%	2,13%	-2,67%
68	Haut-Rhin	14,36%	18,46%	0,44%	2,67%	15,41%	1,18%	21,91%	0,96%	14,11%	0,93%	3,45%	-0,17%
51	Marne	14,26%	16,98%	0,26%	3,04%	16,98%	1,15%	24,58%	1,05%	5,92%	1,36%	4,51%	5,97%
54	Meurthe-et-Moselle	13,75%	16,75%	0,20%	4,65%	14,22%	1,58%	26,83%	0,79%	7,33%	0,63%	2,88%	3,20%
55	Meuse	17,56%	21,46%	0,16%	1,95%	15,77%	1,46%	23,74%	0,65%	6,67%	0,81%	2,44%	3,19%
57	Moselle	17,45%	18,02%	0,33%	2,83%	12,16%	1,13%	22,03%	0,67%	11,90%	0,67%	2,78%	1,70%
88	Vosges	15,62%	21,79%	0,48%	2,12%	13,14%	1,69%	24,39%	1,57%	7,14%	0,73%	2,48%	0,96%

Elections TPE 2016
Résultats agrégés / OS et Département

Date du dépouillement TPE : Vendredi 3 février 2017

Code	Départements	Nationales et Interprofessionnelles											
		FO	CFDT	STC	SOLIDAIRES	UNSA	CNT-SO	CGT	CAT	CFTC	USAP	CFE CGC	
8	Ardennes	16,51%	19,05%	0,71%	3,25%	11,11%	1,83%	23,65%	0,95%	6,35%		2,14%	
10	Aube	14,43%	15,26%	0,84%	2,20%	16,55%	1,37%	22,70%	0,84%	7,74%		3,11%	
67	Bas-Rhin	11,73%	15,69%	0,60%	2,19%	14,39%	2,01%	17,41%	0,88%	18,43%		3,22%	
51	Marne	11,92%	14,89%	0,68%	2,53%	15,21%	1,85%	23,60%	1,40%	7,78%		3,09%	
52	Haute-Marne	14,81%	16,38%	0,55%	1,66%	16,01%	1,93%	22,08%	0,83%	7,54%		2,12%	
68	Haut-Rhin	12,62%	16,25%	0,56%	2,81%	14,00%	1,80%	18,61%	0,78%	16,64%		3,28%	
54	Meurthe-et-Moselle	11,53%	17,39%	0,45%	3,08%	12,01%	1,42%	23,63%	0,81%	10,78%		2,69%	
55	Meuse	14,12%	18,71%	0,34%	1,26%	14,81%	1,15%	20,55%	0,92%	13,20%		2,53%	
57	Moselle	14,19%	17,09%	0,54%	1,86%	12,34%	1,54%	20,33%	0,68%	13,67%		2,12%	
88	Vosges	12,80%	17,68%	0,53%	2,46%	13,00%	2,46%	23,43%	0,87%	8,84%		2,08%	

AUBE	Comparaison de résultats des élections 2017/2021									
	FO	CFDT	SOLIDAIRES	UNSA	CNT-SO	CGT	CAT	CFTC	CFE-CGC	
2017	14,43 %	15,26 %	2,20 %	16,55 %	1,37 %	22,70 %	0,84 %	7,74 %	3,11 %	
2021	18,21 %	17,64 %	2,92 %	16,89 %	1,32 %	23,40 %	0,94 %	5,94 %	3,49 %	
2017/2021	3,78 %	2,38 %	0,72 %	0,34 %	-0,05 %	0,70 %	0,10 %	-1,80 %	0,38 %	

Mobilisons-nous pour l'emploi.

Assemblée Générale des syndicats CGT de l'Aube

100 MILLIARDS POUR
L'EMPLOI,
PAS POUR
LE CAC 40

11 mai 2021

Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, détaillé le 3 septembre dernier par le gouvernement comprend quelque 70 mesures autour de trois priorités affichées : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale.

Alors que le produit intérieur brut (PIB) devrait se contracter aux alentours des 10 % cette année, à cause de l'épidémie de Covid-19 et du confinement décidé au printemps, l'objectif du gouvernement est de retrouver en 2022 le niveau d'activité d'avant la crise.

Ce « plan », énième « resucée » de précédents plans de relance par l'offre est avant tout un plan tout à la faveur des plus grandes entreprises sans aucune conditionnalité sociale ou environnementale ni aucun contrôle.

Encore des cadeaux sans contrepartie aux entreprises qui empochent les aides publiques tout en fermant les sites, supprimant des emplois ou encore mettant à mal les conditions de travail ou les rémunérations des salarié·e·s.

Dernier exemple en date, la fermeture brutale de l'usine de pneus Bridgestone de Béthune avec 863 emplois à la clé alors que le groupe a bénéficié du CICE, d'aides à l'installation et que les salarié·e·s avaient « accepté » un plan de modération salariale pour le maintien de l'activité.

Le tout n'ayant pour finalité que de garantir un taux élevé de rentabilité et des dividendes juteux aux actionnaires.

Ce plan de relance est avant tout une opération de communication prenant comme alibi le «vedissement de l'économie». Il tente aussi de faire croire qu'il répond à l'exigence de relocalisation de la production.

Les 100 milliards sont une compilation de mesures en préparation dans la prochaine loi de finances et de déclarations chiffrées à des horizons parfois lointains. Jusqu'en 2030 !

Des saupoudrages symboliques (rénovation énergétique, aides à la relocalisation...) limités à chaque fois à quelques centaines de millions d'euros visent à donner l'illusion d'un nouvel engagement présidentiel sans que le cap ne soit en réalité modifié.

« L'ambition » modeste du Premier ministre espérant la création de 160 000 emplois, alors qu'il s'en crée chaque année 100 000 sans prendre de mesures spécifiques dissipe l'écran de fumée de ce plan de non-relance.

Inspecteurs du travail, au bord de la crise de nerfs.

URGENT signer la pétition pour la défense de nos camarades et donc de toute la CGT.
Pour rejoindre le Comité de soutien :
<http://chng.it/GGqSBr6Phv>



Bernard THIBAUT
Membre du bureau de l'OIT
Co-Président



Béatrice LE PERRUN
Secrétaire UD CGT 51
Co-Présidente

Comité de soutien

RETRAIT DE LA PLAINTE CONTRE LA CGT DE LA MARNE

SOUTIEN TOTAL ENVERS

Sabine DUMENIL, *Dirigeante de l'Union Départementale CGT 51*
(Aide-soignante à l'EPSMM de Châlons-en-Champagne)

Benoît AUGÉ, *Dirigeant de l'Union Locale CGT Reims*
(Salarié à Chamtor à Bazancourt)

Vivian TALLONE, *Dirigeant de l'Union des Sections Locales de Retraités*
C.G.T. de Châlons en Champagne
(Retraité de la fonction publique)

Après la mise à pied de Anthony SMITH en 2020, la CGT avec d'autres se sont fortement mobilisés pour gagner sa réintégration et défendre l'indépendance de l'Inspection du Travail.

Rebondissement inacceptable : pour avoir défendu cet inspecteur et tous les salariés exposés aux risques pandémiques, **trois dirigeants CGT** du département sont **mis en examen** pour diffamation et injures publiques.

Nous sommes donc face à une atteinte profonde à nos libertés syndicales.



Union Départementale CGT de l'Aube

Maison des Syndicats
2A boulevard du 1er RAM 10 000 TROYES
Tél : 03 25 73 38 47 Fax : 03 25 73 84 27
Email : udcgt10@gmail.com

MOTION DE SOUTIEN

L'Union Départementale CGT de l'Aube apporte son total soutien à nos trois camarades marnais, la Secrétaire Générale de l'Union Départementale CGT 51, Le Secrétaire Général de l'Union Locale CGT de Reims et le Secrétaire de l'Union des sections syndicales CGT des retraités de Châlons-en-Champagne convoqués le 14 avril 2021 devant une Juge d'instruction du tribunal de Châlons-en-Champagne.

Oser criminaliser l'action syndicale au travers de ses dirigeants, qui n'ont fait que remplir leur rôle et fonction pour la lutte du respect de la dignité humaine, de la bataille pour obtenir des moyens de protéger les salariés, les milliers de personnes fragilisés par les aléas de la vie et de l'âge, est une honte.

L'Union Départementale CGT de l'Aube exige l'arrêt immédiat de toutes procédures et poursuites pour des faits d'actions syndicales qui aujourd'hui, en pleine crise sanitaire et pandémique, démontrent la légitimité de notre engagement pour avoir les moyens d'être protégé au travail et dans les lieux de travail.

Fait à Troyes le 02 avril 2021

Sylvie GATEAU
Secrétaire Générale UD CGT AUBE

Des effectifs et des moyens toujours en baisse épuisent les inspecteurs du travail et ne leur permettent pas de mener à bien leur mission. Les agents de contrôle étaient 1908 en 2020 contre 2249 en 2010, soit une baisse de 341 agents

Aujourd'hui, 16 % des sections sont vacantes et un usager sur six a difficilement accès au service public de l'inspection du travail. Alors que le service rendu se dégrade, la charge de travail augmente pour les agents de contrôle.

« On crée des zones de non-droit social où les entreprises ne sont pas contrôlées, on est obligés de se concentrer sur les urgences les plus urgentes. » déplore Julien Boeldieu, secrétaire général de la CGT TEF (Travail Emploi Formation Professionnelle).

Par ailleurs, les emplois et missions de certains services sont passés sous la direction du Ministère de l'Intérieur, ce qui entraîne le transfert de plus de 500 emplois.

À ce titre, le Ministère du Travail voit chuter le nombre d'emplois qui lui reviennent et se considère aujourd'hui en sureffectif !

Cela signifie que les postes vacants et les départs en retraite ne seront pas remplacés

Localement, passer sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et donc sous celle du préfet ne va pas sans heurts.

En effet, certains préfets voient d'un très mauvais œil l'indépendance de l'inspection du travail et se verraient bien indiquer aux contrôleurs quelles entreprises contrôler ou pas.

S'il avait un temps été envisagé que les contrôleurs du travail participent aux actions coordonnées des CLIR (Cellules de Lutte contre l'Islamisme et le Repli communautaire), le Ministère a fini par écouter les syndicats et refuser que les contrôleurs soient associés à des opérations sans lien avec leur mission d' « application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession » (article 3 de la Convention sur l'inspection du travail de 1947).

La CGT TEF demande l'arrêt des suppressions de postes, le rattrapage immédiat des suppressions de postes dues aux restructurations successives et un plan de recrutement massif pour renforcer tous les services.

LA RÉFORME
DE L'ASSURANCE CHÔMAGEPOUR
LES NULS

DURCISSEMENT DU SEUIL D'ACCÈS
Au total, près de 1,7 million d'allocataires vont perdre totalement ou partiellement des droits, alors que, déjà 6 chômeurs sur 10 n'étaient pas indemnisés avant la crise.

✓ Les conditions d'accès à l'indemnisation

AVANT

avoir travaillé 4 mois
au cours des 24 derniers mois

APRÈS

avoir travaillé 6 mois
au cours des 24 derniers mois

✓ Mode de calcul de l'indemnisation

AVANT

$$\frac{\text{Total des salaires perçus}}{\text{nbr de jours travaillés}}$$

APRÈS

$$\frac{\text{Total des salaires perçus sur les 24 derniers mois}}{\text{nbr de jours total entre le 1er et le dernier contrat (avec un plancher)}}$$

✓ Pour une personne qui aurait travaillé 6 mois au SMIC (1230 € nets / mois)

AVANT

Allocation :
975 € / mois

APRÈS

Allocation qui peut descendre à :
659 € / mois

Au 1er juillet, le changement du mode de calcul de l'allocation entraînera une baisse (jusqu'à 40%) des droits mensuels pour 1,15 million de personnes

Ne pas oublier sur la voie publique



Pour être plus forts, se défendre,
gagner des droits, prenez toute
votre place
dans la CGT.

Agenda

Assemblée Générale
des syndicats (en visio)
11 mai 2021

Comité Général de l'UD
30 septembre 2021

Formations

Voir notre site

<https://www.udcgt10.fr/vie-syndicale-2/formation/>

RASSEMBLEMENT À TROYES POUR PROTESTER CONTRE
LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE.

Ce vendredi midi 23 avril 2021 les syndicats CGT et FO ont fait le choix d'interpeller les passants au centre-ville de Troyes, devant les halles du marché de Troyes, pour protester contre la réforme de l'assurance chômage.

À l'aide de pancartes et de tracts pour expliquer le caractère néfaste de ce projet de modification des indemnités chômage, pas vraiment une manifestation mais plutôt un temps fort d'explications vers les salarié·e·s.

Le chômage, tout le monde veut l'éviter, mais ça peut arriver à tout le monde et toucher toutes les familles. C'est aussi pourquoi nous devons toutes et tous être solidaires et resterons mobilisé·e·s jusqu'au retrait de cette réforme.

Un rassemblement auquel se sont joints des membres du collectif Arts en Résistance qui occupent actuellement le théâtre de Champagne. Les intermittents du spectacle étant également opposé à la réforme.

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Bien assurer
mon CSE,
c'est essentiel.

Crédit photo: Paul Bradbury / Ciala Images / GraphicObserver



Assureur de près de 10 000 structures ⁽¹⁾, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens⁽²⁾
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE⁽³⁾

► N°Cristal 09 69 39 49 55

[macif.fr / rubrique « Associations et CSE »](https://www.macif.fr/rubrique/Associations-et-CSE)
ou par mail cse@macif.fr



Essentiel pour moi

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.